

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) auprès de l'ADASEN	
Rattachement administratif : DSDEN 84	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : - 27 points de NBI - Indemnité de fonction - Remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique départemental, collaborateur direct de l'ADASEN, inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il participe, sous le pilotage de l'ADASEN, à la mise en œuvre des orientations nationales, notamment les apprentissages fondamentaux, le suivi des plans français et mathématiques, des évaluations nationales, et des dispositifs spécifiques tels que les classes dédoublées en éducation prioritaire. - il contribue à l'organisation et à la mise en œuvre de la formation initiale et continue dans le département en lien étroit avec l'INSPE, l'école académique de la formation et CANOPÉ. <p>Son action départementale l'amène à travailler en pleine collaboration avec les services de la DSDEN.</p> <p>En lien avec les IEN, les conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux spécialisés, il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. Il apporte son expertise aux équipes pour veiller à ce que les projets partenariaux mis en place soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</p> <p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il reçoit une lettre de mission.</p> <p>L'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départementale constitue une équipe coordonnée par l'ADASEN.</p>	

Compétences attendues :

- Concevoir, planifier à l'échelle d'un département et animer des actions de formation
- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale adaptée aux différents destinataires
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de grandes capacités d'organisation Faire preuve d'une grande disponibilité

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaissance experte du premier degré, des programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation

Contexte d'exercice :

Le poste est implanté à la DSDEN de Vaucluse, rue Thiers à Avignon.

Le premier degré dans le Vaucluse est organisé en 10 circonscriptions du premier degré, une circonscription ASH, un IEN missionné sur l'éducation prioritaire et l'école maternelle, un IEN « instruction en famille ». Sous le pilotage de l'ADASEN, neuf conseillers pédagogiques spécialisés constituent avec le CPD ADASEN l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux. Une chargée de mission « cités éducatives » complète l'équipe départementale.

A la rentrée 2021 on comptait 360 écoles publiques scolarisant près de 51000 élèves et 29 écoles privées sous contrat scolarisant près de 6000 élèves. Dans le département de Vaucluse, l'éducation prioritaire représente 32 écoles en REP + et 26 en REP.

Les villes d'Avignon et de Carpentras sont chacune labellisées « Cité éducative ».

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr